



Litige avec mon auto-école (maladie...)

Par **Geoffrey83**, le **18/08/2011** à **23:19**

Bonjour, je tiens d'abord à dire que j'ai 19 ans, que je suis en faculté de médecine, et que par conséquent je n'ai pas la moindre idée des choses du droit commercial, c'est pour ça que je vous demande votre aide.

Il y a deux ans, ma mère a signé un contrat d'un an avec une auto école pour passer mon code et mon permis. Peu après, j'ai présenté les premiers symptômes d'une maladie vasculaire cérébrale bénigne, mais extrêmement douloureuse. Les nombreux spécialistes ont mis du temps à poser un diagnostic définitif. Suite au retentissement important de ces douleurs sur ma qualité de vie, je suis tombé dans une spirale dépressive sévère, qui m'a conduit jusqu'à l'hôpital. J'ai subi des traitements psychotropes très lourds, j'ai pris des analgésiques puissants. J'en ai oublié mon contrat avec l'auto école. Juste avant l'échéance, mes parents s'en sont rendus compte, mais pas de problème à ce moment: mon docteur m'a fait un certificat qui expliquait que j'étais inapte à l'apprentissage de la conduite. Le patron de l'auto école s'est montré conciliant, et à appliquer à la lettre le contrat : il a prolongé (sans la moindre preuve écrite...) le contrat. Bizarrement, il a refusé de conserver une copie du certif... Mais voilà, les problèmes se sont intensifiés, et je n'ai du suivre finalement que quelques cours de code. Aujourd'hui, prenant des narcotiques en attendant de trouver un traitement efficace, je suis incapable d'apprendre à conduire, mes parents ont donc demandé de basculer mon contrat sur mon frère, moins âgé, pour qu'il passe son code.

Le gérant n'a proposé qu'un compromis qui me fout en l'air : une réduction de 300€ sur le contrat de mon frère. J'ai donc payé pour des cours de CONDUITE, que je n'ai jamais suivi (740€ rien que pour ces cours), pour des passages au code et au permis. Évidemment, j'ai coûté de l'argent à cette entreprise (frais de dossier, et même les cours de code etc.), et je suis conscient qu'ils ne peuvent pas me restituer toute la somme payée, mais je refuse de payer pour des cours que je n'ai jamais suivi

J'aimerais savoir si ce compromis est légal, et si on m'escroque pas, ce dont j'ai l'impression. Mais je peux avoir tort... Donc je vous serez reconnaissant si vous me donniez vos avis sur ce cas, sachant que tous mes médecins me fourniront des certificats expliquant que je n'étais

absolument pas en état de participer à ces cours.
Merci beaucoup d'avance.